
Cuir et peaux (industrie des)

BROCHURE JO 3058

IDCC 207

Convention collective nationale du 6 octobre 1956

[Étendue par arrêté du 27 octobre 1961, JO 18 novembre 1961]

(Par arrêté portant fusion de champs conventionnels du 23 janvier 2019 (JO, 31 janv.), la CCN est rattachée à la

CCN de travail des industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse sellerie, gainerie, bracelets en cuir. Ainsi, le champ d'application professionnel et territorial de la CCN est désormais inclus dans celui de la CCN «Maroquinerie : industries», dite CCN de rattachement, et les dispositions en vigueur de la CCN sont rattachées à la convention de rattachement.)

